

Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom

ANNEXE MODIFICATRICE DU

Mémoire rédigé et remis par

Laura Fontaine

À l'intention de

Madame Pierre Magnan, président

Monsieur Jacques Locat, commissaire

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec

Annexe modificatrice déposée le 17 novembre 2020 au BAPE par courriel

ANNEXE MODIFICATRICE du 17 novembre 2020

Je souhaite apporter une modification à la version du 12 novembre 2020 de mon mémoire.
À la page 5, au lieu de la phrase :

« Considérant le risque élevé de contamination de ce bassin versant, et au vu de l'absence visible d'information sur le Projet au sein de la communauté de Uashat mak Mani-utenam nous recommandons que des démarches soient faites par le BAPE dès maintenant et par l'initiateur annuellement par la suite pour informer les propriétaires des chalets situés tout le long du bassin versant en aval du Projet des risques qu'il constitue notamment pour la contamination de l'eau en amont de leurs habitations, mais également de l'empreinte qu'il laissera sur le Nitassinan par la destruction des milieux humides et hydriques, des lacs et des rivières sur le site minier »

On aurait dû lire :

« Considérant le risque élevé de contamination de ce bassin versant, et au vu de l'absence visible d'information sur le Projet au sein de la communauté de Uashat mak Mani-utenam je recommande que des démarches soient faites par le BAPE dès maintenant et par l'initiateur annuellement par la suite pour informer les propriétaires des chalets situés tout le long du bassin versant en aval du Projet des risques qu'il constitue notamment pour la contamination de l'eau en amont de leurs habitations, mais également de l'empreinte qu'il laissera sur le Nitassinan par la destruction des milieux humides et hydriques, des lacs et des rivières sur le site minier. »

Ce mémoire est déposé en mon nom personnel.

Laura Fontaine

Membre de la communauté de Mani-utenam